GAZELCO INFO

Concertation sociale en berne, l'heure de la prise de conscience est arrivée

Depuis plusieurs années maintenant, la concertation sociale dans notre secteur n'a de cesse de se dégrader.

Nous sommes forcés de constater que, tant sur le plan sectoriel, que dans les entreprises, la concertation est devenue fantomatique, voire impossible.

Les employeurs ne rechignent plus à enfreindre des conventions collectives de travail (CCT), ou s'efforcent d'interpréter les textes à leur guise.

Une fois une convention signée, ils s'attellent sans tarder à contourner les accords passés.

Des CCT sectorielles telles que certaines programmations sociales **sont aujourd'hui contournées**, notamment dans le cadre de l'utilisation du contrat à durée déterminée, ou concernant l'application du jour de congé de fidélité des nouveaux statuts pour les travailleurs à temps partiel, et ce, dans la majorité de nos entreprises.

L'accord national de 1962 fixant la stabilité de l'emploi, a été bafoué dans des entreprises ayant **licencié des travailleurs à la suite de réorganisations multiples.**

L'accord national de 1967 définissant les travaux aux tiers, **est aujourd'hui contourné** dans des entreprises de réseau, notamment dans les activités de téléphonie, ou des travaux à la clientèle, en l'occurrence pour le placement des limiteurs de puissance ou des ouvertures et fermetures de compteurs.

La CCT 104 reste à ce jour encore et toujours **une boîte vide dans notre secteur**…cette CCT qui avait été négociée par le groupe des 10 en compensation du 1er rallongement des carrières professionnelles **reste, en ce qui nous concerne, lettre morte**.

La méthode de qualification est torturée et bafouée dans ses moindres aspects, tant dans les groupes paritaires locaux, que dans les commissions d'enquête, et au jury national, où les employeurs se permettent de peser des fonctions unilatéralement.

Même leurs engagements formels et écrits ne sont plus respectés, comme dans le dossier des pensions complémentaires des anciens statuts, ou dans le dossier relatif aux déplacements.

Les différents bureaux de conciliation tenus en présence du conciliateur social se soldent soit par des **PV de carence, soit par des recommandations qui ne sont pas respectées non plus.**

En outre, ils vont même jusqu'à **remettre en cause les facilités syndicales** empêchant ainsi nos délégués d'œuvrer et de fonctionner dans l'intérêt des travailleurs du secteur.

Ils font même preuve d'une **animosité sans pareil envers les délégués**, et n'hésitent plus à les **licencier ou les assigner devant les juridictions du travail.**

Ils instrumentalisent le Performance Management à l'encontre des représentants des travailleurs ou les **relèguent professionnellement sur des voies de garage**.

Ces derniers mois, **une multitude de préavis de grève ont vu le jour** dans les entreprises témoignant de ce malaise certain.

Ça suffit ! Nous ne tolèrerons plus un seul instant cette arrogance !

Conscients que le respect se gagne, si la concertation est en berne, d'autres moyens sont à notre disposition.

Unissons-nous dans le but de rompre définitivement avec ces méthodes.

Romain WIJCKMANS